

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Nicole BUGUET, Nicolas CALLAND, Yoann COUSTOULIN, Marie-Claude DURAFOUR, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absents excusés : Sébastien ARNOULD, Jérémie CATTEAU (pouvoir à Gérard MOUILLARD), Anne-Marie PELLERIN (pouvoir à Nicole BOUILLET), Sylvain POLTURAT.

1 – Site internet

Madame le Maire a rencontré Monsieur BELPOIS du Cabinet RECTO VERSO, hébergeur du site internet de la Commune. Des devis lui ont été demandés afin de réactualiser le site internet, proposer un planning partagé pour les élus, mettre en place l'adresse mail « mairie@voiteur.fr » suite à la réorganisation de la téléphonie au sein des bâtiments communaux.

2 – Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2020, tout en précisant que les subventions pour manifestations sont versées en 2020, même si celles-ci n'ont pas lieu cette année. Les associations seront sensibilisées à cette situation particulière de 2020 et il leur sera demandé d'en tenir compte pour l'année 2021.

Associations	Montant de la subvention	VOTE
Les Marthes	500 €	VOTE : 11 POUR (Nicole BOUILLET s'est absentée)
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Voiteur-Domblans	1 300 €	VOTE : 13 POUR
Association des Parents d'Elèves de l'Enseignements Libre	500 €	VOTE : 12 POUR (Nicolas CALLAND s'est absenté)
Voiteur Plage	180 €	VOTE : 13 POUR
Gymnastique Volontaire	1 841 €	VOTE : 12 POUR (Nicole BUGUET s'est absentée)
La Truite de la Haute Seille	500 €	VOTE : 13 POUR
Les Voix de la Seille	200 €	VOTE : 13 POUR
La Saint Hubert Lédonienne	200 €	VOTE : 12 POUR, 1 CONTRE
Arts Martiaux des Coteaux de Seille	1 903 €	VOTE : 11 POUR (Gérard MOUILLARD s'est absenté)
Manifestations		
Arbre de Noël –Ecole publique (effectif à la rentrée de 09/20)	12 €/Enfant	VOTE : 13 POUR
Arbre de Noël –Ecole privée (élèves du secteur scolaire)	12 €/Enfant	VOTE : 13 POUR
Carnaval et course du 8 mai – Voiteur Plage	400 €	VOTE : 13 POUR
USCS – tournoi	500 €	VOTE : 13 POUR
OGE (100 € par enfant de Voiteur participant au séjour de Bellecin)	600 €	VOTE : 13 POUR
Secours Populaire Français	100 €	VOTE : 13 POUR

3 – Convention marché

Le Conseil municipal complète sa délibération du 7 juillet dernier fixant le montant d'un emplacement au marché du samedi matin en autorisant Madame le Maire à signer une convention avec l'association « Le Marché de Voiteur », afin de formaliser les conditions d'accueil des commerçants. Ils seront notamment autorisés à organiser le marché dans la cour de l'école en cas de météo défavorable ou si une autre manifestation occupait déjà la Place de la Mairie.

4 – Rétrocession de parcelles

Suite au bornage de deux terrains appartenant à des propriétaires privés, il s'est avéré qu'une partie de ces parcelles étaient intégrées à la voirie. En conséquence, le Conseil municipal décide d'accepter la rétrocession de ces surfaces, toutes deux de 27 m² afin de les intégrer définitivement à la voirie en fixant le tarif de rétrocession à 50 € à verser à chacun des deux propriétaires.

5 - Fréquence et règles de présentation et d'examen des questions orales

Au vu de l'article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le droit pour les conseillers municipaux d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune, il convient de définir la fréquence, ainsi que les règles de présentation et d'examen des questions orales sur des sujets d'intérêt général. Le Conseil municipal décide ainsi que lors de chaque séance du Conseil municipal, les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales auxquelles le Maire ou l'Adjoint délégué compétent répond directement. Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le Maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

6 – Droit de place

Le Conseil municipal autorise Monsieur Loïc PINOT à installer son camion La Frit'adelle (vente des spécialités du Nord) le mercredi, Place Misery-Courtion, de 17 h 30 à 21 h, à partir du 29 juillet pour un coût trimestriel de 55 €.

7 – Adjudication lot de bois

Suite à la mise en adjudication de 15 stères de bois faisant partie d'un lot de bois mélangé, hors forêt communale, le Conseil municipal décide d'attribuer ce lot de bois à Monsieur Didier MURTIEN domicilié à Voiteur pour un montant de 30 € par stère, soit 450 €, offre la plus élevée parmi les quatre enveloppes reçues en mairie.

8 – Régime indemnitaire des agents

Après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura, le Conseil municipal décide d'intégrer trois agents au régime indemnitaire mis en place pour les agents communaux.

9 – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Les conseillers municipaux sont invités à proposer des électeurs de Voiteur pour constituer la commission de contrôle des listes électorales. Seront proposés au service des élections de la Préfecture :

3 conseillers municipaux, à savoir Nicole BOUILLET (titulaire), Nicole BUGUET (suppléante), Bertrand MOUGIN (suppléants)

3 délégués de l'administration, à savoir Daniel DURAFOUR (titulaire), Michel MEIGNIER (suppléant), Yvette GUILLERMOZ (suppléante)

3 délégués du Tribunal de Grande Instance, à savoir Sylvain FENIET (titulaire), Yvette JACQUOT (suppléante), Philippe DURAND (suppléant)

Les membres de la commission seront nommés par arrêté préfectoral.

10 – Rentrée scolaire

Le Directeur du service périscolaire de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille a présenté l'organisation de la rentrée scolaire à Madame le Maire. Le service est prêt pour accueillir les enfants le jour de la rentrée.

11 – Changement de couleur des bacs bleus



Conformément à la réglementation et afin d'harmoniser la couleur des bacs de collecte des déchets recyclables sur le territoire français, le SICTOM de la Zone de Lons le Saunier doit progressivement équiper ses bacs historiquement **bleus** de couvercles **jaunes**.

Il n'y a aucun changement de consignes de tri. Seule la couleur du couvercle change.

Afin que ce changement ne soit pas lui-même générateur de déchets, le remplacement des couvercles se fera progressivement. Seuls les couvercles bleus les plus anciens et dégradés seront remplacés par des couvercles jaunes. Les couvercles bleus en bon état seront conservés et **une étiquette jaune** y sera apposée par les agents du SICTOM lors de la collecte.

André

